



ACCUEIL DE LOISIRS
 CASI Lorraine
 8 Rue de l'Etang
 54360 DAMELEVIÈRES
 03.83.75.71.54
 alsh.damelevieres@casilorraine.fr



ACCUEIL DE LOISIRS
 CASI Lorraine
 5 Bis Rue du Maréchal Lyautey
 57950 MONTIGNY LES METZ
 03.87.65.25.70
 alsh.montigny@casilorraine.fr



FICHE D'INSCRIPTION VACANCES D'HIVER

Du Lundi 26 Février au Vendredi 8 Mars 2024



L'ENFANT :

NOM Prénom :

Date de naissance :

RESPONSABLE LEGAL:

NOM Prénom :

Adresse : Ville : Code Postal :

Tél : Mail (non professionnel) :

Numéro immatriculation SNCF :

Régime Allocataire de la famille : CAF - MSA

Numéro Allocataire :



Date limite d'inscription le Vendredi 9 Février 2024



Dates	Pré Accueil (7h - 8h30)	Matin	Repas	Après midi
Lundi 26 février				
Mardi 27 février				
Mercredi 28 février				
Jeudi 29 février				
Vendredi 1 ^{er} mars				
Lundi 4 mars				
Mardi 5 mars				
Mercredi 6 mars				
Jeudi 7 mars				
Vendredi 8 mars				

*Mettre une croix dans les cases choisies

Monsieur, Madame a pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter.

Fait à, Le **Signature :**

Rappel : L'inscription est obligatoire.

Elle est effective dès le règlement des factures antérieures et dès réception du dossier complet suivant :

- La fiche d'inscription
- La fiche sanitaire de liaison dûment complétée
- La photocopie du carnet de vaccinations de l'enfant
- La fiche de renseignements
- La photocopie du dernier avis d'imposition
- La photocopie du bandeau de la dernière fiche de paie de l'agent SNCF
- La photocopie de la carte SNCF de l'enfant
- Les aides aux temps libres de la CAF (si vous en bénéficiez)
- Le règlement à l'avance du séjour de l'enfant pour les non cheminots

Les parents sont tenus d'informer la ou le responsable de la structure en cas de modifications concernant les renseignements fournis (n° de téléphone, adresse, mail, renseignements médicaux concernant l'enfant ...).
L'inscription implique l'acceptation du règlement intérieur qui est consultable sur www.casilorraine.fr

**Toute absence doit être excusée (par téléphone ou par mail) au minimum 48H à l'avance.
En cas d'inscription tardive le ou la responsable pourra, suivant les conditions, refuser l'inscription.**

TARIFS

☞ Cheminots

Participation journalière :

Comprend les activités, les sorties éventuelles
et le repas au restaurant d'entreprise ou autres conventions.

Tranche	Quotient Familial	Participation journalière	Participation à la demi journée
Tranche 1	QF inférieur à 5300	4,20 €	2,10 €
Tranche 2	QF de 5301 à 7300	4,55 €	2,25 €
Tranche 3	QF de 7301 à 9290	4,70 €	2,35 €
Tranche 4	QF de 9291 à 11280	5,10 €	2,55 €
Tranche 5	QF de 11281 à 13270	5,45 €	2,70 €
Tranche 6	QF de 13271 à 15390	5,90 €	2,95 €
Tranche 7	QF supérieur à 15390	6,50 €	3,25 €

Convoyage Gare : 1 Euro

Repas : 1 Euro (Supplément pour les enfants en demi-journée).

Pré Accueil de 7h00 à 8h30 : 1 Euro

Les tarifs appliqués sont susceptibles d'être modifiés.

Désormais, les prestations de service CAF ne seront plus déduites

☞ Non Cheminots

Participation journalière

Ne comprend pas les sorties éventuelles,
ni le repas au restaurant d'entreprise.

Tranche 1	QF inférieur à 9290	24 €
Tranche 2	QF de 9291 à 13270	26 €
Tranche 3	QF supérieur à 13271	28 €

Participation repas et goûter

3 à 5 Ans : 5,90 Euros

6 Ans et + : 7,30 Euros

Subventionné par :